



Assemblée générale

Distr. générale
29 novembre 2023
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-quatorzième session

Compte rendu analytique de la 757^e séance

tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 10 octobre 2023, à 10 heures

Président(e) : M^{me} Stasch (Vice-Présidente).....(Allemagne)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.



En l'absence de M^{me} Ahmed Hassan (Djibouti), M^{me} Stasch (Allemagne), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Débat général (suite)

1. **M. Huseynov** (Azerbaïdjan) dit que, depuis trente ans, l'Azerbaïdjan accueille une importante population de personnes déplacées. En 2020, après une guerre de quarante-quatre jours, l'Azerbaïdjan a rétabli son intégrité territoriale et créé des conditions propices au retour volontaire, dans la sécurité et la dignité, des familles azerbaïdjanaises déplacées. La vie reprend ses droits dans les territoires libérés, qui ont subi un vandalisme sans précédent pendant trente ans d'occupation militaire par l'Arménie. Cette dernière a rasé toutes les zones résidentielles de ces territoires et a contaminé les terres azerbaïdjanaises avec des mines et d'autres munitions non explosées. Ces régions sont désormais considérées comme étant parmi les plus polluées par les mines sur Terre ; depuis novembre 2020, plus de 300 civils, y compris des personnes déplacées à l'intérieur du pays, sont morts ou ont été gravement blessés par des mines terrestres. Malgré les efforts du Gouvernement azerbaïdjanais pour parvenir à la paix, l'Arménie a maintenu une présence militaire lourde et illégale à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Azerbaïdjan. Comme suite aux provocations militaires dont il a fait l'objet et en pleine conformité avec le droit international humanitaire, l'Azerbaïdjan a adopté des mesures locales de lutte contre le terrorisme. Tout a été mis en œuvre pour éviter les dommages collatéraux aux civils et aux infrastructures civiles.

2. L'Azerbaïdjan réaffirme que les droits et la sécurité des Arméniens du Haut-Karabakh seront protégés. Il est déterminé à réintégrer les habitants arméniens en tant que citoyens dans des conditions d'égalité. Il n'y a pas eu un seul cas d'expulsion forcée d'Arméniens de son territoire. De même, il n'y a pas eu de dommages aux infrastructures civiles ni d'actes de violence contre des civils, comme l'ont confirmé une mission indépendante des Nations Unies dans la région du Karabakh et un représentant du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR). La déclaration du représentant de l'Arménie à la 756^e séance du Comité exécutif (A/AC.96/SR.756), mettant en cause la crédibilité du personnel des Nations Unies, est donc totalement inacceptable. La décision des Arméniens du Karabakh – région fortement influencée par un régime séparatiste fantoche – de s'installer en Arménie ou ailleurs n'a rien à voir avec l'Azerbaïdjan.

3. **M. Bicalho Cozendey** (Brésil) exprime sa solidarité avec les personnes touchées par la détérioration de la sécurité en Israël et en Palestine et par le tremblement de terre en Afghanistan. Leurs souffrances s'ajoutent à celles des personnes déplacées dans le monde dont le nombre déjà effroyable rend encore plus urgente la mise en place d'interventions globales pour protéger ceux qui en ont le plus besoin. La période actuelle est particulièrement difficile : les crises et les conflits armés se multiplient, avec de graves conséquences humanitaires, et un nombre impressionnant de personnes ont été déplacées de force en raison des persécutions, des conflits, des actes de violence et des violations des droits de l'homme. Pourtant, la solidarité internationale n'a pas augmenté au même rythme ; au lieu de cela, les restrictions à l'entrée des migrants et des demandeurs d'asile se sont multipliées et des tentatives ont été faites pour relativiser les principes fondamentaux énoncés dans la Convention relative au statut des réfugiés.

4. Le Brésil est convaincu que la protection des réfugiés est une responsabilité partagée. Dans l'esprit de la Déclaration de Carthage sur les réfugiés, il a élargi la définition des personnes considérées comme réfugiées afin de mieux protéger les demandeurs d'asile et a mis en place un système novateur de reconnaissance *prima facie* des réfugiés, qui inclut désormais les personnes originaires de pays qui incriminent les minorités LGBTQIA+, ainsi que les femmes et les jeunes filles exposées à des risques de mutilations génitales féminines.

5. Malgré de nombreux problèmes régionaux, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont progressé sur la voie de l'inclusion et de la solidarité. Leurs efforts doivent être accompagnés d'une augmentation correspondante du financement du HCR pour les Amériques. Le soutien de la communauté internationale est essentiel pour les pays dont les ressources financières sont limitées et qui font face à des mouvements de personnes déplacées sans précédent. Le Brésil s'est joint aux appels en faveur de contributions plus flexibles et non affectées. Si les pays donateurs restent attachés à leurs pouvoirs discrétionnaires, la

création de mécanismes permettant de canaliser une partie de ces contributions vers les régions faisant l'objet d'une moins grande attention pourrait être considérée comme une mesure de solidarité mondiale. Étant donné que 90 % des réfugiés dans le monde sont accueillis par des pays à revenu faible ou intermédiaire, l'amélioration du partage des responsabilités et de la charge doit être la priorité numéro un du prochain Forum mondial sur les réfugiés.

6. **M. Atroshenko** (Fédération de Russie) dit que la Fédération de Russie salue les efforts réalisés par le HCR dans le cadre de l'application du Pacte mondial sur les réfugiés et des préparatifs du prochain Forum mondial sur les réfugiés. Sa délégation exhorte l'organisation à continuer d'agir conformément aux principes d'indépendance, de neutralité, d'impartialité et d'humanité. Le fait d'inscrire à l'ordre du jour un grand nombre de questions sans rapport avec le mandat du HCR est contre-productif.

7. La Fédération de Russie considère que les droits des réfugiés incluent le droit de retourner volontairement dans leur pays d'origine, ce qui est souvent la solution la meilleure et la plus durable. Il exhorte le Haut-Commissariat à continuer de participer à l'initiative russe visant à faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés syriens et à soutenir leur réintégration. Le Gouvernement russe partage les préoccupations du HCR concernant la situation migratoire complexe dans la région européenne, causée par l'augmentation du nombre de réfugiés et de migrants en provenance du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et par l'expulsion de personnes demandant l'asile en Europe. À cet égard, les initiatives visant à déplacer les procédures d'asile au-delà des frontières de l'Europe n'ont rien d'utile. Le nombre croissant de décès de personnes tentant de traverser la mer Méditerranée et l'absence d'assistance aux navires transportant des migrants et des réfugiés sont particulièrement préoccupants. Il faut redoubler d'efforts pour sauver la vie de ces personnes et protéger leurs droits au cours de leur périple vers l'Europe. En outre, la réduction du nombre d'apatrides, en particulier en Europe, doit rester une priorité du HCR.

8. La législation nationale prévoit la protection des ressortissants étrangers et des apatrides, quels que soient leur pays d'origine, leur religion, leur appartenance ethnique ou leur race. Plus de 36 000 personnes originaires de 69 pays ont obtenu l'asile en Fédération de Russie.

9. La Fédération de Russie poursuit la révision de sa législation en matière de migration sur la base des principes de protection des demandeurs d'asile et de non-refoulement. Sa procédure d'asile a été optimisée et des propositions ont été faites pour étendre la protection temporaire face au nombre massif de personnes arrivant dans le pays en urgence. Les droits et avantages actuels dont jouissent les demandeurs d'asile et les personnes ayant obtenu l'asile ont été préservés.

10. En 2022, il y a eu un afflux massif de personnes déplacées de force de la République populaire de Donetsk, de la République populaire de Lougansk, des provinces de Zaporizhzhia et de Kherson et de l'Ukraine vers les régions russes. La Fédération de Russie a pris des mesures importantes pour offrir à ces personnes une protection et un niveau de vie adéquat. Le personnel du HCR a pu s'assurer de l'efficacité des efforts que les autorités russes déployaient pour accueillir et loger les nouveaux arrivants en visitant régulièrement les centres d'accueil temporaires en Russie.

11. **M. Durrani** (Pakistan) présente ses sincères condoléances pour les pertes en vies humaines et les destructions causées par le tremblement de terre dévastateur qui a frappé l'ouest de l'Afghanistan. Pendant plus de quarante ans, le Pakistan a accueilli des millions de ressortissants afghans fuyant la violence et le conflit. Depuis août 2021, 700 000 ressortissants afghans supplémentaires sont arrivés, ce qui porte le nombre total de réfugiés afghans et de personnes ayant un autre statut à plus de 3 millions. Cependant, les crises qui se conjuguent, telles que les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les nouveaux conflits, la récession mondiale et les catastrophes climatiques, ont mis à rude épreuve les ressources du pays. En 2022, des inondations sans précédent ont submergé un tiers du pays, fait tomber environ 9 millions de personnes dans la pauvreté et causé plus de 30 milliards de dollars de dégâts. Ces défis multiples sont emblématiques des problèmes rencontrés par les pays en développement qui accueillent d'importantes populations de réfugiés pendant des périodes prolongées et du soutien dont ces pays ont besoin.

12. L'intervenant souligne que le plan de son gouvernement consistant à rapatrier les étrangers en situation irrégulière vise des personnes résidant illégalement au Pakistan, comme celles qui ont dépassé la durée de validité de leur visa ou qui sont sans papiers. Le coût de l'accueil des réfugiés pendant de longues périodes et avec un soutien international considérablement réduit, conjugué aux préoccupations en matière de sécurité et aux contraintes économiques, a contraint le Pakistan à appliquer avec rigueur son régime de visas, dans le respect du droit international. Les personnes enregistrées au Pakistan, telles que les Afghans titulaires d'une carte d'enregistrement ou d'une carte d'identité afghane, ne sont pas concernées. Compte tenu de l'amélioration de la sécurité en Afghanistan, les conditions pourraient être propices au retour des réfugiés. Le HCR est donc invité à augmenter l'allocation de rapatriement de 375 dollars afin que les réfugiés de retour disposent d'une aide financière suffisante pour se réinstaller et reconstruire leur vie.

13. Le deuxième Forum mondial sur les réfugiés sera l'occasion de progresser dans le partage des charges et des responsabilités. Afin de faire face aux situations de réfugiés prolongées et d'atteindre les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés, la situation des pays d'accueil doit occuper une place prioritaire dans l'ordre du jour. L'octroi de prêts aux pays d'accueil n'a fait qu'alourdir le fardeau de leur dette. Il faut faire davantage pour favoriser la réinstallation des réfugiés et la recherche de solutions dans les pays tiers. Le Pakistan demande à la communauté internationale de soutenir l'accès des réfugiés au rapatriement volontaire et à la réintégration en renforçant l'aide au développement, l'aide humanitaire et l'aide économique aux pays d'origine.

14. **M. Bitok** (Kenya) dit que, depuis plus de trente ans, le Kenya a accueilli plus de 700 000 demandeurs d'asile et réfugiés, démontrant ainsi son attachement à la protection des réfugiés, à ses obligations internationales et à la défense du bien commun. Afin d'appliquer progressivement les principes énoncés dans le Pacte mondial sur les réfugiés et d'honorer les engagements pris au premier Forum mondial sur les réfugiés, son gouvernement s'emploie notamment à veiller à ce que les réfugiés aient accès au système éducatif et aux soins de santé. En outre, le Kenya élabore des solutions pour tirer parti du potentiel et des compétences des réfugiés. Le plan dit Shirika vise à améliorer l'accès aux droits de l'homme fondamentaux, tels que les soins de santé, l'éducation et l'emploi, afin de promouvoir l'inclusion socioéconomique, l'autosuffisance et la résilience des réfugiés et de transformer les camps de réfugiés en zones d'habitation intégrées. En outre, des mesures ont été prises pour lutter contre l'apatridie, notamment en accordant la citoyenneté aux membres des communautés pemba, shona et makonde.

15. L'accueil des réfugiés pose un certain nombre de problèmes, notamment la dégradation de l'environnement, l'insuffisance du financement et l'insécurité. S'il faut s'efforcer d'améliorer la vie des personnes déplacées, il est aussi essentiel de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte, en particulier dans les communautés d'accueil. Une approche globale s'attaquant aux causes profondes des déplacements est également nécessaire. Des efforts doivent être déployés pour résoudre les conflits et promouvoir la paix dans les régions touchées par la violence et l'instabilité. C'est en s'attaquant aux causes profondes qu'on pourra éviter de nouvelles vagues de déplacements et réduire la charge qui pèse sur les pays d'accueil.

16. Pour trouver des solutions aux situations concernant les réfugiés, il importe d'adopter une approche multidimensionnelle faisant intervenir tous les niveaux de l'administration, les donateurs, le secteur privé, les entités des Nations Unies, les réfugiés et les communautés d'accueil. La coopération internationale est essentielle pour garantir une protection efficace des réfugiés ; aucun pays ne peut assumer seul cette responsabilité. Les pays doivent s'unir pour partager le fardeau et la responsabilité et collaborer à la recherche de solutions, notamment en fournissant des ressources financières. Le deuxième Forum mondial sur les réfugiés sera l'occasion de faire progresser les efforts de collaboration en vue du partage des responsabilités, de créer des synergies et d'harmoniser les réponses afin de parvenir à des solutions durables.

17. **M^{me} Keyo** (Éthiopie) dit que l'Éthiopie accueille plus d'un million de réfugiés et de demandeurs d'asile. Son gouvernement a fait de gros progrès pour améliorer l'autonomie et l'inclusion socioéconomique des réfugiés. Entre autres mesures, il a intégré les données relatives aux réfugiés dans le système d'enregistrement de l'état civil, dans le système

éducatif et dans les plans de développement, mis en œuvre des projets axés sur le développement dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage afin d'avoir des effets positifs directs sur la vie des réfugiés, et inclus les réfugiés dans un programme d'identification numérique. Les réfugiés et les demandeurs d'asile sont également considérés dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants.

18. Les changements climatiques sont un sujet de préoccupation majeur pour l'Éthiopie, où l'accès à l'énergie propre dans les communautés d'accueil reste très faible. Les réfugiés représentent une pression supplémentaire sur l'environnement local parce qu'ils sont tributaires du bois de chauffage pour la cuisine et leurs abris. Pour atténuer d'éventuels effets, l'action climatique et la résilience sont systématiquement prises en compte et considérées comme prioritaires. L'accent a été mis sur la conservation et la réhabilitation de l'environnement, notamment avec la plantation de millions de semis d'arbres pour restaurer les terres dégradées dans les camps de réfugiés et les communautés d'accueil.

19. Les opérations du HCR en Éthiopie pâtissent d'un sous-financement continu et chronique, qui affaiblit les progrès durement obtenus. Alors que l'Éthiopie accueille des réfugiés fuyant les conflits en cours ou récents en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud, et qu'elle doit faire face à des situations urgentes, l'aide des donateurs s'amenuise. Le fonds d'intervention d'urgence a été largement utilisé pour fournir des vivres aux réfugiés. Une aide financière rapide est indispensable pour sauver des vies et fournir aux réfugiés la protection et les services de base dont ils ont besoin. L'Éthiopie a également connu un nombre important de déplacements induits par les changements climatiques. Le Gouvernement éthiopien a pris diverses mesures pour relever les défis liés aux déplacements internes et permettre aux personnes déplacées de rentrer chez elles. Ces mesures nécessitent toutefois un renforcement de l'aide au développement et de l'appui à la réadaptation.

20. Co-organisatrice du premier Forum mondial sur les réfugiés, l'Éthiopie s'est engagée à prendre des engagements supplémentaires au deuxième Forum, en particulier dans des domaines tels que l'action climatique et l'énergie, l'urbanisation des camps de réfugiés et la lutte contre la violence fondée sur le genre. Elle attend avec impatience la concrétisation des engagements et souhaite travailler avec des partenaires à cette fin. Le moment est venu de faire preuve d'une réelle solidarité et de se tenir aux côtés des réfugiés et des pays d'accueil.

21. **M. Ashkir** (Somalie) dit que son gouvernement est reconnaissant aux États de la région, dont le Kenya, l'Éthiopie, Djibouti, l'Ouganda et le Yémen, d'avoir accordé l'asile à des réfugiés somaliens, ainsi qu'aux pays donateurs, aux organisations non gouvernementales internationales (ONG) et au HCR pour leur aide inestimable. La Somalie a été confrontée à des problèmes importants, notamment des conflits armés, la lutte contre Al-Shabaab, des sécheresses et des inondations, qui ont tous entraîné des déplacements prolongés à grande échelle. Des millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays ; des millions d'autres luttent pour satisfaire leurs besoins alimentaires. Dans le même temps, la Somalie accueille quelque 35 000 réfugiés et demandeurs d'asile.

22. Pendant près de trente ans, les efforts déployés pour faire face aux déplacements ont été axés sur l'aide humanitaire. Bien qu'il s'agisse d'une approche essentielle et salvatrice, elle n'est plus suffisante ni durable. Des interventions à long terme qui répondent non seulement aux besoins humanitaires mais aussi aux défis du développement et de la consolidation de la paix sont nécessaires pour renforcer la résilience et les communautés pacifiques. Le développement et des solutions durables sont nécessaires de toute urgence.

23. Le Gouvernement somalien a fait de grands progrès dans la mise en place d'un cadre juridique relatif aux réfugiés. Il a adopté des lignes directrices et des politiques sur des questions telles que la distribution de terres aux réfugiés de retour et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays qui remplissent les conditions requises. La Somalie a ratifié la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, a récemment adopté un projet de loi sur les réfugiés et devrait examiner un projet de loi sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Dans le cadre de la recherche de solutions durables, il importe d'adopter une approche holistique, axée sur les zones et centrée sur les personnes déplacées, les réfugiés, les rapatriés et les communautés d'accueil, afin de promouvoir la cohésion sociale et de réduire au minimum les conflits liés

aux ressources. Néanmoins, une telle approche nécessite des investissements importants et un renforcement des capacités. La coopération entre les organismes d'aide humanitaire et de développement, ainsi que le soutien de la communauté des donateurs, sont essentiels.

24. Il importe que la communauté internationale remédie à l'insuffisance permanente de ressources ; le HCR a besoin de flexibilité pour pouvoir mettre en œuvre des projets à impact rapide afin de répondre aux besoins immédiats des rapatriés et de prévenir les obstacles au rapatriement volontaire. Les défis sur le terrain restent importants, mais toutes les parties prenantes ont la possibilité de travailler ensemble pour renforcer les capacités des communautés d'accueil. Une telle collaboration nécessite des mandats flexibles, mais le HCR doit conserver son rôle en matière de rapatriement et de réintégration.

25. **M. Mobini** (République islamique d'Iran) se dit profondément préoccupé par l'escalade de la répression et la perte tragique de vies innocentes, en particulier de femmes, d'enfants et de personnes âgées, dans la bande de Gaza. La destruction de maisons causée par les bombardements incessants entraînera des déplacements pendant des années. Les événements récents sont étroitement liés aux décennies de déplacement subies par les personnes dont les maisons ont été occupées de force par un certain régime.

26. Comme suite aux diverses crises dans la région, y compris des interventions militaires et étrangères irresponsables, la République islamique d'Iran accueille depuis longtemps des millions de réfugiés et de personnes déplacées. Faute d'aide internationale et face à l'afflux massif de réfugiés, elle a été contrainte de les installer dans des villes plutôt que dans des camps. Elle fait plus que sa juste part pour protéger les réfugiés et cherche à obtenir un partage plus équitable des responsabilités au niveau international. Elle fournit de nombreux services aux réfugiés et aux personnes déplacées quel que soit leur statut, notamment un accès gratuit à des soins médicaux et des services de santé de base, à l'éducation, et d'autres services encore.

27. L'approche humanitaire inclusive adoptée par la République islamique d'Iran prend diverses formes : fourniture d'une protection aux femmes et aux jeunes filles, soutien aux athlètes réfugiés qui souhaitent prendre part à des compétitions locales et internationales, octroi de la citoyenneté aux enfants dont le père n'est pas iranien, aide aux étudiants afghans à l'université et octroi d'allocations directes et indirectes à tous les réfugiés et ressortissants étrangers.

28. Si la République islamique d'Iran apprécie la collaboration des donateurs et des organisations internationales, en particulier du HCR, elle compte essentiellement sur ses propres ressources nationales pour protéger les personnes en déplacement et prend en charge les énormes coûts économiques, sociaux, culturels et sécuritaires liés à l'accueil de réfugiés depuis plusieurs décennies. En outre, les mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis d'Amérique sapent activement sa capacité d'accueil. Le pays n'a pas les infrastructures et les ressources suffisantes pour répondre aux besoins des personnes déplacées et des communautés locales, et il doit accorder la priorité aux besoins nationaux. C'est pourquoi de nombreux étrangers cherchent à émigrer vers des pays européens.

29. Selon un rapport de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 69 % des Afghans déplacés s'étaient installés en République islamique d'Iran en décembre 2022, ce qui a eu d'importantes répercussions sur les établissements de santé et d'enseignement, l'emploi et l'approvisionnement en énergie et en eau des communautés locales d'accueil. Selon des estimations récentes, moins de 1 % des coûts actuels d'accueil des réfugiés et des personnes déplacées en Iran, soit environ 7 milliards de dollars par an, sont couverts par des ressources internationales.

30. **M^{me} Bejanishvili** (Géorgie) dit que la Géorgie apprécie les mesures que le HCR a prises pour alléger le sort des personnes qui ont été déplacées de force de l'Ukraine comme suite à la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie. La Géorgie fournit des services d'hébergement, d'éducation et de soins de santé à plus de 27 000 Ukrainiens touchés par la guerre.

31. La loi géorgienne sur la protection internationale prévoit des garanties procédurales à tous les stades de la procédure d'asile. Le Forum géorgien sur les réfugiés organisé par le Ministère des affaires étrangères et le HCR en juin 2023 a été l'occasion d'étudier les progrès

accomplis par la Géorgie dans l'application des engagements souscrits au Forum mondial sur les réfugiés en 2019. Par ailleurs, le Gouvernement a organisé en 2022 un événement visant à partager les leçons tirées par le Groupe d'appui à la capacité d'asile.

32. Près de 300 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui ont été expulsées des régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali occupées par la Fédération de Russie à la suite de plusieurs vagues de nettoyage ethnique menées par cette dernière depuis 1991, sont enregistrées en Géorgie. Le Gouvernement s'est attaché en priorité à leur assurer des conditions de vie décentes jusqu'à ce que ces personnes soient en mesure de rentrer chez elles. En l'absence totale de mécanismes internationaux de surveillance sur le terrain, la militarisation des régions occupées de la Géorgie par la Fédération de Russie continue d'affecter gravement la vie quotidienne des personnes qui y vivent et fait peser la menace imminente d'une nouvelle vague de déplacements forcés. Par voie de conséquence, la situation humanitaire et la situation des droits de l'homme continuent de se dégrader. Le Gouvernement géorgien est donc profondément préoccupé par les récentes déclarations du régime d'occupation russe concernant le déploiement d'une base navale militaire dans la région occupée d'Abkhazie et son inclusion dans la soi-disant initiative d'intégration de la Fédération de Russie. Cette mesure est une preuve supplémentaire de la politique agressive menée par la Fédération de Russie contre la Géorgie, en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays.

33. L'intervenante souhaite rappeler l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, qui a établi juridiquement la responsabilité de la Fédération de Russie dans les violations des droits de l'homme commises dans les régions occupées de Géorgie et a conclu que la Fédération de Russie devait permettre aux populations déplacées de force dans ces régions de rentrer chez elles. En conséquence, la Géorgie exhorte la Fédération de Russie à respecter l'accord de cessez-le-feu de 2008 conclu sous la médiation de l'Union européenne, à admettre les mécanismes internationaux de sécurité et de protection des droits de l'homme, à mettre fin à ses graves violations des droits de l'homme et à garantir le retour en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés dans leurs foyers. Il est à noter que les discussions internationales de Genève, dans lesquelles le HCR a joué un rôle majeur, ont permis d'obtenir des résultats tangibles à cet égard.

34. **M^{me} Mendonça** (Angola) dit que le droit à la protection internationale doit être constamment réaffirmé dans la mesure où la dignité des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays continue d'être remise en question. Des millions de personnes sont menacées d'apatridie et l'exercice du droit au retour dans les pays d'origine est constamment repoussé.

35. L'Angola s'est engagé à rechercher des solutions durables aux conflits qui frappent le continent africain, en particulier la région des Grands Lacs, et souligne l'importance de la coopération internationale et des synergies entre toutes les parties prenantes. Une meilleure intégration de la dimension du développement dans la fourniture de l'aide humanitaire pourrait grandement contribuer au partage des charges et alléger les responsabilités des pays d'accueil. Dans les conclusions de la réunion qu'il a tenu en juin 2023 sur le passage de la phase des secours aux activités de développement, le Conseil économique et social a fait sienne cette idée. Le prochain Forum mondial sur les réfugiés défendra le même principe.

36. L'Angola a constaté avec satisfaction que malgré le sous-financement chronique des activités du HCR, la direction menait des réformes, notamment en matière de gestion des risques. Le pays soutient le dernier appel aux contributions volontaires lancé par le Haut-Commissaire et annonce qu'il versera dans les prochains jours une contribution non préaffectée pour 2023 et 2024.

37. **M. Ndomahina** (Sierra Leone) dit que la Sierra Leone offre un refuge sûr aux personnes en quête d'asile, conformément à la loi de 2007 sur la protection des réfugiés et à la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique.

38. Avec la fin officielle du soutien du HCR aux réfugiés en Sierra Leone, le Gouvernement sierra-léonais, par l'intermédiaire de sa Commission nationale pour l'action sociale, a été invité par le bureau multipays de Dakar à assumer la pleine responsabilité du programme pour les réfugiés et du système d'asile, dans le respect de la législation nationale. Une feuille de route comprenant une stratégie de retrait progressif des 393 réfugiés restants

a été élaborée à l'intention de neuf communautés d'accueil, mais 385 réfugiés n'ont opté pour aucune des deux solutions possibles, à savoir le rapatriement volontaire ou l'intégration locale. En conséquence, un groupe protégé de réfugiés sans aucun titre légal vit dans le pays en tant que citoyens de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et risque de devenir apatride.

39. Dans le cadre de la feuille de route susmentionnée, la Commission et le HCR ont réalisé une mission d'évaluation conjointe en septembre 2021 et ont recensé de nombreuses mesures à prendre pour répondre aux besoins des communautés accueillant des réfugiés dans le cadre du projet Tenki Salone, qui est axé sur le renforcement de la résilience et des services locaux.

40. La Sierra Leone a adopté un plan national d'action sur l'apatridie le 16 décembre 2020. En 2019, le Gouvernement a soutenu plus de 15 chefs de famille et 400 réfugiés intégrés localement en les incluant dans les programmes de développement nationaux. Le projet de filet de sécurité sociale prévoit la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire et des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et pour les femmes enceintes et allaitantes.

41. Cependant, comme elle ne dispose pas suffisamment de fonds pour mener à bien le projet Tenki Salone, la Sierra Leone exhorte le HCR à continuer de solliciter des fonds auprès des partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux afin de garantir la pleine mise en œuvre du projet et de remédier aux problèmes des réfugiés prolongés, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés.

42. **M. Logan** (Libéria) dit que 1 780 personnes relevant de la compétence du HCR résideront au Libéria au 31 août 2023. Le Gouvernement, en étroite collaboration avec la Côte d'Ivoire et le HCR, prend des mesures pour confirmer leur statut juridique. Le décret n° 108 prévoit une approche interministérielle de l'intégration des réfugiés ivoiriens par la délivrance de documents d'état civil et l'inscription au registre national d'identification. Les procédures de cessation du statut de réfugié de 583 réfugiés ivoiriens sont sur le point de prendre fin. Le Comité d'asile, composé de juristes hautement qualifiés provenant des ministères concernés, a joué un rôle essentiel dans l'accélération des procédures.

43. En outre, environ 20 000 personnes originaires du Burkina Faso habitent dans trois comtés du sud-est, et on estime à 12 000 le nombre de demandeurs d'asile. Ils ont fui les troubles au Burkina Faso et sont souvent dépourvus de titres légaux, ce qui les rend vulnérables à l'exploitation, notamment au risque de traite des êtres humains et à diverses situations difficiles liées au travail. Le Gouvernement a élaboré des plans pour fournir une protection par la délivrance de documents et l'aide à la subsistance, avec le concours d'organisations humanitaires.

44. La Déclaration d'Abidjan des ministres des États membres de la CEDEAO sur l'éradication de l'apatridie sert de cadre pour la lutte contre l'apatridie. Le Gouvernement libérien a honoré 90 % de ses engagements au titre de la Déclaration.

45. Le Gouvernement exprime sa profonde gratitude au HCR pour son généreux soutien financier à la construction du siège de la Commission libérienne pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés à Monrovia. Toutefois, il lui faut des fonds supplémentaires pour mener à bien le projet. Il a également besoin du soutien du HCR pour renforcer les perspectives économiques liées au processus d'intégration locale et à la fourniture d'une aide aux personnes relevant de la compétence du HCR.

46. **M. Halidou** (Niger) dit que le Niger a connu ces dernières années un afflux massif de personnes déplacées de force cherchant refuge. Un pays qui accueille plus de 600 000 réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées se doit de faire preuve de responsabilité et de solidarité. Le Niger a toujours maintenu des frontières ouvertes et son peuple a toujours fait preuve d'hospitalité, une valeur chère au pays.

47. Le Niger continue d'accueillir des réfugiés et des demandeurs d'asile en provenance de Libye grâce au mécanisme de transit d'urgence mis en place en coopération avec le HCR en 2018, qui a permis de sauver plus de 4 000 vies.

48. La situation déplorable liée aux expulsions massives vers Assamakka a été une source de préoccupation majeure pour les autorités nigériennes et les organisations humanitaires.

49. Les problèmes de sécurité et les catastrophes naturelles sont les principales causes de déplacement forcé. En outre, les gens doivent être conscients de l'impact de la durée de séjour des réfugiés sur leurs propres conditions de vie, leur santé et leur sécurité, ainsi que sur celles de leurs communautés d'accueil. Le Niger s'efforce, avec l'aide de ses partenaires, d'intégrer les réfugiés dans le tissu social local en faisant le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix.

50. En tant que coorganisateur du deuxième Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2023, le Niger ne ménagera aucun effort pour offrir une protection et une assistance accrues aux personnes déplacées et pour trouver des solutions plus durables. Néanmoins, il regrette vivement que l'humanitarisme, censé reposer sur les principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, soit mis à mal par des tendances géopolitiques et géostratégiques.

51. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que l'Éthiopie a été pionnière en matière d'inclusion des réfugiés et de recherche de solutions. Il espère que les problèmes qui se posent encore dans ce pays, notamment ceux liés aux déplacements internes et à l'accueil de nouveaux arrivants en provenance de Somalie et du Soudan, seront traités et résolus.

52. Le plan Shirika au Kenya, qui prévoit la conversion des camps de réfugiés en établissements intégrés et l'autonomisation des communautés locales, est une initiative phare pour la région et au-delà. Il félicite le Kenya pour son action contre l'apatridie.

53. Le Soudan du Sud et la Somalie se trouvent toujours dans une situation fragile du point de vue de la sécurité et font face à des problèmes liés au climat. Le Haut-Commissaire se félicite de l'accent mis sur la résilience et sur la rupture du cycle sécheresse, violence et déplacement, et assure les deux pays du soutien sans faille du HCR.

54. La Sierra Leone et le Libéria ont tous deux fait référence à des problèmes techniques liées au nombre restant de réfugiés et à l'amélioration de leur prise en charge. Le Haut-Commissaire apprécie le rôle que ces pays ont joué en apportant des solutions aux réfugiés ivoiriens. L'arrivée de réfugiés en provenance du Burkina Faso est en partie liée à la crise du Sahel central et requiert une grande attention. La CEDEAO est un partenaire important qui peut contribuer à combler le fossé entre l'action politique et l'intervention humanitaire face aux situations de crise concernant des réfugiés.

55. Le Haut-Commissaire félicite le Niger pour le rôle qu'il a joué en accueillant des réfugiés provenant de pays voisins et en s'attaquant au problème des personnes déplacées dans le pays. Le Gouvernement a également joué un rôle important dans la région des Grands Lacs et au-delà.

56. Le Brésil se joindra à d'autres pays, dont le Chili et la Colombie, pour organiser une manifestation parallèle afin de marquer le quarantième anniversaire de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés avant le Forum mondial sur les réfugiés. Le Brésil a montré l'exemple en appliquant la Déclaration à la lettre lorsqu'il a fait face à l'arrivée de réfugiés provenant de la région et d'autres régions du monde. Le Haut-Commissaire soutient pleinement l'appel lancé par le Brésil en faveur de contributions non préaffectées.

57. Le Pakistan et la République islamique d'Iran accueillent des réfugiés afghans depuis près de quarante-quatre ans. Les autorités iraniennes ont alloué des ressources financières à cet effet et le Pakistan a fait face à des problèmes tels que des inondations dévastatrices. Le Haut-Commissaire appelle les deux pays à continuer de protéger les personnes qu'ils accueillent et les rassure sur le fait que le HCR continuera à travailler avec les autorités afin de parvenir à un équilibre entre, d'une part, les besoins et problèmes en matière de sécurité et, d'autre part, la nécessité d'assurer une protection internationale.

58. Le HCR continuera à coopérer avec la Fédération de Russie dans les domaines du soutien et de l'action législative. Le Haut-Commissaire est bien conscient que le rapatriement volontaire reste la meilleure solution pour les réfugiés du monde entier et que la communauté internationale doit aider les pays d'accueil à créer les conditions nécessaires au retour des personnes. Il assure la Fédération de Russie que rien dans l'ordre du jour, les travaux ou les documents du HCR ne dépasse la portée de son mandat.

59. Le HCR reste disponible pour aider l'Azerbaïdjan, l'Arménie et d'autres pays à trouver des solutions aux multiples déplacements qui se sont produits depuis 1992. L'organisation est consciente de la complexité des situations, y compris celle des quelque 100 000 réfugiés récemment arrivés en Arménie. Des progrès sont nécessaires sur le plan politique, mais le HCR est prêt à agir dans le cadre de son mandat.

60. Le Haut-Commissaire remercie la Géorgie d'avoir accueilli 27 000 réfugiés ukrainiens et d'avoir organisé le Forum sur les réfugiés dans le pays. Le HCR continuera à jouer son rôle dans le cadre des discussions internationales de Genève.

61. **M^{me} Mbarushimana** (Observatrice du Burundi) dit que parmi les quelque 90 000 réfugiés et demandeurs d'asile au Burundi, environ les deux tiers vivent dans cinq camps, qui ont atteint leur capacité d'accueil. La nouvelle loi sur les migrations qui a été récemment adoptée offre un niveau de protection approprié aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Un plan national d'action sera bientôt adopté pour s'occuper de la situation de quelque 1 200 personnes menacées d'apatridie au Burundi.

62. Le Gouvernement a réservé un site pour un sixième camp et attend le financement du HCR pour commencer la construction. Depuis 2017, le pays a accueilli plus de 223 000 rapatriés, mais l'afflux de rapatriés volontaires a récemment ralenti et le Gouvernement prévoit désormais d'encourager les personnes à rentrer en collaborant avec les pays d'asile et le HCR et en mettant l'accent sur la sécurité et la dignité des rapatriés et le respect du principe de non-refoulement.

63. Les autorités ont lancé un vaste projet national de développement communautaire au Burundi (*Prodeci-Turikumwe*) en vue d'assurer l'intégration harmonieuse des rapatriés dans les communautés locales et de proposer des activités génératrices de revenus. Elles ont mis au point un système d'aide à l'intégration des rapatriés dans le système de protection sociale et sur le marché du travail grâce à des transferts d'argent, à des activités productives et à des mesures de valorisation des ressources humaines.

64. **M. Maritz** (Namibie) dit qu'il y a plus de 7 000 demandeurs d'asile et réfugiés en Namibie, dont beaucoup proviennent de la région des Grands Lacs, en particulier de la République démocratique du Congo.

65. Le Gouvernement namibien est extrêmement préoccupé par la pénurie de fonds et la réduction des opérations du Bureau, qui affectent les moyens de subsistance des demandeurs d'asile et des réfugiés et exercent une pression sur les pays d'accueil.

66. La Namibie a récemment mené une opération de rapatriement volontaire pour le retour des réfugiés et des demandeurs d'asile en République démocratique du Congo. Elle poursuivra ses efforts de rapatriement volontaire lorsque les pays d'origine seront en paix, car le statut de réfugié doit être temporaire. Il est nécessaire d'œuvrer à l'élimination des causes anthropiques des déplacements humains et des conditions qui favorisent pareils déplacements.

67. Le Gouvernement s'est engagé à payer les salaires des enseignant(e)s et des infirmiers(ères) des deux écoles et de la clinique du camp de réfugiés d'Osire et, avec le Comité national olympique de Namibie, il a organisé une course d'athlétisme dans le camp avec des sprinters de renom pour motiver les réfugiés à faire du sport.

68. Le Gouvernement a en outre rédigé et présenté quatre projets de loi visant à mettre fin à l'apatridie et à préparer la ratification des deux principaux instruments internationaux sur l'apatridie.

69. Le Gouvernement constate avec préoccupation que le budget-programme pour 2024 a été modifié par le secrétariat après la 88^e réunion du Comité permanent. Les procédures établies doivent être suivies pour cette documentation.

70. **M. Nxumalo** (Observateur de l'Eswatini) dit que, les pays d'accueil ayant récemment dû faire face à des contraintes budgétaires toujours plus importantes, le HCR devrait aider à doter leurs gouvernements des compétences nécessaires en matière de mobilisation des ressources. De leur côté, les États Membres ont la responsabilité d'inclure les personnes dont ils s'occupent dans les initiatives de mobilisation des ressources et les programmes de subsistance afin de créer des conditions dans lesquelles elles peuvent contribuer au développement de leur pays d'accueil et devenir plus autonomes et indépendantes.

71. Le Royaume d'Eswatini a fait de grands progrès dans la protection et la promotion des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile. Un nouveau Commissaire aux réfugiés a récemment été recruté après avoir été détaché auprès du HCR, et des sessions de formation ont été organisées pour mettre à jour le système d'asile du pays. Le Gouvernement a bien l'intention d'utiliser le Groupe d'appui à la capacité d'asile pour améliorer le système d'asile du pays, et il met déjà en œuvre les engagements qu'il a pris ces dernières années au sein de diverses instances en vue de réduire l'apatridie. Il a récemment achevé une étude qualitative sur les causes et les conséquences de l'apatridie et mis en place un programme de délivrance de documents d'identité pour les citoyens et les non-ressortissants qui habitent dans le pays. Ce programme a connu un certain succès, mais il a entraîné des coûts élevés tant pour l'administration que pour ses partenaires. Le Gouvernement a donc cherché à faire participer le secteur privé. En outre, le Parlement a récemment adopté un projet de loi sur l'enregistrement des faits d'état civil qui supprime certaines restrictions à l'enregistrement.

72. À la mi-2023, l'Eswatini a participé au Sommet mondial sur l'égalité des sexes dans les lois sur la nationalité et a réaffirmé son engagement à garantir l'égalité des sexes dans ce domaine. Le Gouvernement s'efforce de trouver des sponsors et des partenaires pour fournir des ressources aux initiatives de subsistance des réfugiés et des demandeurs d'asile et a alloué plus de 1 000 hectares de terres à de telles initiatives.

73. **M. Kiiüt** (Estonie) dit que l'augmentation du nombre de personnes déplacées de force est due en grande partie à la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, en violation flagrante du droit international, qui a forcé près de 12 millions de personnes à fuir et à se réfugier ou se déplacer ailleurs et qui a fait jusqu'à présent que 40 % de la population ukrainienne a besoin de toute urgence d'une aide humanitaire. Les conséquences de cette agression se font sentir en Europe et au-delà, entraînant une augmentation de l'insécurité alimentaire et des prix des denrées alimentaires, ainsi qu'une crise énergétique touchant des millions de personnes vulnérables partout dans le monde. La Fédération de Russie s'est servie de la nourriture et de la faim comme d'une arme et est la seule responsable de la crise mondiale en matière de sécurité alimentaire. Elle utilise la vie des personnes les plus vulnérables du monde pour servir ses ambitions. Elle continue de mener une politique délibérée de déportation d'enfants ukrainiens vers la Fédération de Russie et le Bélarus et de les soumettre à une propagande pro-russe et à une adoption forcée dans des familles russes, en dépit des mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale pour les crimes de guerre liés à ces exactions. Seuls l'Organisation des Nations Unies, les organismes des Nations Unies et les États Membres peuvent exercer une pression suffisante sur la Fédération de Russie et le Bélarus.

74. L'Estonie a accueilli de nombreux réfugiés ukrainiens et a fait tout son possible pour appliquer une approche mobilisant l'ensemble de la société afin de garantir l'efficacité de son action. Le Gouvernement apprécie le soutien qu'il a reçu du HCR, notamment dans le cadre du plan régional d'action pour les réfugiés. Elle a envoyé quelque 25 millions d'euros d'aide humanitaire à l'Ukraine et le secteur privé et la société civile estoniens ont également apporté un soutien massif.

75. **M. Grima** (Malte) dit que les déplacements de personnes en Ukraine dus à la guerre d'agression non provoquée et injustifiée menée par la Fédération de Russie et les situations au Soudan et en Syrie sont des sources de grande préoccupation et ont des retombées bien au-delà des régions voisines. Pour Malte, la principale préoccupation est la route dite de la Méditerranée centrale, qui reste une voie de migration périlleuse vers l'Europe et pose de plus en plus de problèmes aux pays d'accueil. Les pays qui se trouvent en ligne de front, dont Malte, ont besoin de soutien et de solutions durables préservant la dignité, la sécurité et les droits de l'homme de tous. À cet égard, le HCR a été un partenaire indispensable dont l'aide a été grandement appréciée.

76. Malte a pris des engagements au premier Forum mondial sur les réfugiés et en a honoré un certain nombre, par exemple en adhérant à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, en participant à des programmes d'intégration des réfugiés et en renforçant son institution pour l'asile en tant qu'agence de protection internationale à part entière. Malte continuera à soutenir le Pacte mondial sur les réfugiés en prenant de nouveaux engagements au prochain Forum mondial sur les réfugiés, par exemple en ce qui concerne le retour et la

réintégration durables, l'amélioration de la diffusion de l'information et la prestation de meilleurs services pour aider les personnes handicapées et les membres de la communauté LGBTQ+. Malte apprécie grandement l'approche non discriminatoire et fondée sur les droits de l'homme adoptée par le HCR dans le cadre de ses activités.

77. **M. Macieira** (Portugal) souligne combien il est important que le HCR préserve son indépendance, y compris la capacité de son personnel de présenter librement et sans contrainte ses vues aux États Membres, notamment en ce qui concerne la promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la race, l'origine ethnique, la nationalité, le statut migratoire, l'orientation sexuelle, l'identité et d'autres catégories protégées.

78. Tous les États Membres doivent réaffirmer leur engagement en faveur de l'accueil, de la protection, de l'assistance et de l'intégration des réfugiés et des autres personnes déplacées ou apatrides. Cela est d'autant plus nécessaire cette année que la communauté internationale célèbre le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui, à bien des égards, a ouvert la voie à la Convention relative au statut des réfugiés en reconnaissant le droit de demander et de bénéficier de l'asile.

79. Le Portugal a accueilli quelque 60 000 personnes qui ont fui la guerre en Ukraine et a collaboré avec des municipalités pour fournir près de 50 millions d'euros d'aide afin que ces personnes puissent bénéficier d'un logement, de soins de santé et d'une protection sociale. Quelque 12 000 personnes ont été inscrites à des cours de langue et près de 6 000 enfants ont été scolarisés. Depuis 2015, le Gouvernement portugais collabore avec le HCR aux fins de la réinstallation chaque année d'environ 300 réfugiés originaires de pays tiers et, depuis la prise de contrôle de l'Afghanistan par les Taliban, il a accueilli quelque 1 200 citoyens afghans. Le Portugal a participé activement au mécanisme de solidarité volontaire de l'Union européenne, qui a mené des opérations de sauvetage et de relocalisation en Méditerranée, notamment à Lampedusa, en Italie, et dans les îles grecques.

80. Le Portugal s'est engagé dans une réforme des politiques d'asile qui comprend la création d'une nouvelle institution pour l'intégration, la migration et l'asile, la séparation de la gestion des frontières et des procédures d'asile et l'intégration des procédures d'asile dans le système communautaire. Le Gouvernement a adopté une législation visant à améliorer la définition de l'apatridie et à mieux protéger les apatrides. Il a activement participé aux activités de l'Équipe spéciale mondiale chargée des voies d'accès à l'éducation dans les pays tiers et s'est ainsi engagé à faire en sorte que 15 % des réfugiés aient accès à l'enseignement supérieur d'ici à 2030.

81. **M^{me} Schroderus-Fox** (Finlande) présente ses sincères condoléances aux victimes de l'odieux attentat perpétré récemment contre Israël. La Finlande condamne sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes. Elle appelle à la protection des civils et à une solution pacifique. La sécurité est l'affaire de tous. Elle exprime également sa solidarité avec les victimes du tremblement de terre en Afghanistan.

82. Avec des ressources qui plafonnent et des besoins bien supérieurs aux ressources, le Haut-Commissariat doit être félicité pour sa recherche de rentabilité et de synergies avec d'autres organisations. L'établissement des priorités et la coordination humanitaire sont essentiels et, à la suite des rapports faisant état de différentes formes d'abus, y compris de détournement de l'aide, il a été particulièrement utile que le HCR prête constamment attention au contrôle et à la gestion des risques afin de garantir l'intégrité et la transparence, ce qui a permis d'instaurer la confiance et de rendre possible un financement flexible.

83. Il importe de tenir compte des notions d'âge, de genre et de diversité dans le cadre de l'action humanitaire. La Finlande salue l'engagement du Haut-Commissariat en faveur d'une approche fondée sur les droits et se félicite que l'organisation soit attentive aux vulnérabilités croisées. L'inclusivité est un moyen d'améliorer l'efficacité de l'action humanitaire.

84. Constatant que les personnes handicapées sont particulièrement touchées par les conflits et la violence, la Finlande demande au HCR de continuer à promouvoir l'inclusion des personnes handicapées en mettant l'accent sur l'accessibilité aux services et en ciblant ses activités. Le HCR, en tant qu'organisme chef de file du groupe de la protection et champion de l'examen indépendant de la politique de protection du Comité permanent

interorganisations, se trouve dans une excellente position pour prendre des mesures. Il doit également continuer à jouer un rôle de premier plan en offrant aux personnes LGBTIQ+ la protection et les services dont elles ont besoin.

85. La Finlande continue de défendre les droits des personnes vulnérables, notamment dans le cadre de son programme de réinstallation, en accordant la priorité aux enfants, aux femmes et aux personnes handicapées. Elle appliquera un plan d'action visant à accroître la participation des groupes sous-représentés, y compris des femmes immigrées, au marché de l'emploi.

86. **M^{me} Neocleous** (Chypre) présente les condoléances les plus sincères de sa délégation aux victimes de l'odieux attentat terroriste perpétré en Israël et exprime sa solidarité et sa sympathie aux victimes du tremblement de terre en Afghanistan.

87. Offrir un refuge à ceux qui en ont besoin, indépendamment de leur nationalité, de leur race, de leur religion ou de leur orientation sexuelle, est non seulement le fondement de l'humanité, mais aussi une responsabilité morale et juridique partagée de la communauté internationale.

88. La guerre d'agression injustifiée menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine a entraîné de nombreux déplacements et contraint des millions d'Ukrainiens à fuir leur foyer en quête de sécurité, de protection et d'assistance. Au mois de septembre 2023, Chypre aura reçu un total de 20 000 Ukrainiens demandant une protection temporaire, soit plus de 2 % de la population de l'île.

89. Le Gouvernement chypriote suit avec inquiétude la situation humanitaire fragile dans le Haut-Karabakh et se tient prêt à fournir immédiatement une assistance humanitaire aux Arméniens expulsés de ce territoire.

90. Chypre est l'État membre de l'Union européenne où le nombre de premières demandes de protection internationale par habitant a été le plus élevé pendant six années consécutives. Le nombre de demandeurs correspondait à 6 % de la population du pays. Plus de 89 % des demandeurs de protection humanitaire ont été délibérément canalisés à travers la zone tampon vers les zones effectivement contrôlées par le Gouvernement. Il s'agit d'un cas manifeste d'utilisation des personnes les plus vulnérables à des fins politiques. L'afflux de réfugiés a mis à rude épreuve la capacité du pays de fournir un toit, des services et un soutien adéquats aux personnes en quête de protection. Le Gouvernement a donc renforcé sa réponse, tant en termes de politique que de ressources et de capacités. La politique nationale en matière de réfugiés est désormais axée sur la création d'un vice-ministère de l'immigration et de l'asile, l'amélioration de la capacité de réaction et le renforcement des ressources humaines afin d'optimiser les procédures d'examen des demandes d'asile, ainsi que sur la modernisation et la création de nouvelles infrastructures d'accueil. Des efforts considérables sont également déployés pour promouvoir l'intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile dans la société chypriote, par exemple en garantissant l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux possibilités d'emploi, notamment au moyen de programmes de formation professionnelle.

91. **M. Endresen** (Norvège) dit que son gouvernement condamne fermement les attaques aveugles menées par le Hamas contre des civils israéliens et se déclare préoccupé par la protection des civils palestiniens. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire et les civils de chaque côté doivent être protégés. L'intervenant présente les condoléances de sa délégation aux victimes du récent tremblement de terre en Afghanistan.

92. La Norvège offre une protection collective temporaire aux Ukrainiens fuyant l'Ukraine comme suite à l'invasion du pays par la Fédération de Russie et elle prête son appui aux évacuations médicales. La guerre illégale menée par la Fédération de Russie doit prendre fin.

93. La Norvège note avec satisfaction que le HCR a reçu un soutien important à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine, mais craint que d'autres situations d'urgence ne soient négligées et que les interventions dans d'autres situations ne soient pas suffisamment financées. Le HCR doit maintenir son soutien à l'Ukraine mais il doit également plaider pour des niveaux d'investissement similaires dans d'autres situations. La Norvège reste déterminée à fournir un financement flexible et non préaffecté afin de faciliter l'action du

HCR. Elle soutient fermement le Pacte mondial sur les réfugiés, les politiques d'inclusion des réfugiés et un meilleur partage des charges et des responsabilités au niveau international. Elle a lancé une initiative visant à aider les populations déplacées et les communautés d'accueil en utilisant à la fois des fonds humanitaires et des fonds de développement.

94. Au Forum mondial sur les réfugiés, la Norvège rappellera que les conflits sont l'une des principales causes de déplacement et mettra l'accent sur des questions essentielles pour la protection des enfants déplacés, notamment l'enregistrement des naissances. La priorité absolue du Haut-Commissariat doit rester la protection, en particulier des groupes les plus vulnérables, dont la communauté LGBTQI+. La Norvège se félicite de l'importance accordée par le HCR aux politiques et plans relatifs à l'âge, au genre et à la diversité, ce dont témoigne son projet de budget pour 2024. Le HCR doit redoubler d'efforts pour prévenir la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre et apporter un soutien aux survivants. Les besoins de protection des garçons et des hommes doivent également être pris en compte.

95. La Norvège soutient les initiatives visant à améliorer l'accès des réfugiés à l'emploi et à promouvoir leur inclusion sociale et économique. Ces initiatives doivent être élaborées avec la participation des réfugiés. Un cadre est nécessaire pour permettre le retour des personnes dont il est établi qu'elles n'ont pas besoin d'une protection internationale. La Norvège soutient fermement le HCR et exhorte les États Membres à contribuer à la réduction du déficit de financement.

96. **M. Villegas** (Argentine) dit que les pays de la région Amérique latine et Caraïbes ont une longue tradition d'accueil des personnes déplacées. Toutefois, compte tenu du nombre de personnes ayant besoin d'une protection et d'une assistance et de l'ampleur des défis auxquels les pays font désormais face, un soutien international plus important est nécessaire. L'Argentine s'est jointe à l'appel à contribution visant à réduire le déficit de financement.

97. Au cours des quarante années qui se sont écoulées depuis le retour à la démocratie en 1983, après une dictature brutale durant laquelle des milliers de personnes ont dû fuir à l'étranger, l'Argentine est devenue un pays d'accueil offrant un niveau de protection élevé. Elle reconnaît les demandes de persécution fondées sur l'orientation sexuelle et la violence fondée sur le genre et dispose d'un cadre juridique généreux pour la détermination du statut de réfugié. Elle a mis en place un partenariat public-privé pour promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels des 230 000 personnes apatrides et déplacées de force qui se trouvaient en Argentine en juin 2023, selon les données du HCR ; elle a également établi un réseau de parrainage communautaire qui regroupe aujourd'hui plus de 59 communautés d'accueil, renforcé l'application de la loi sur la reconnaissance et la protection des apatrides, et commencé à travailler sur un cadre spécial d'aide aux victimes d'actes de violence fondée sur le genre ou sur l'orientation sexuelle.

98. **M. Espinosa Cañizares** (Équateur) exprime ses condoléances aux victimes des événements tragiques survenus dans le cadre du conflit concernant Israël. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour garantir la sécurité et la dignité des personnes relevant de la compétence du HCR et préserver leurs droits fondamentaux. Des mécanismes permettant un meilleur partage des charges et des responsabilités sont nécessaires. Un soutien suffisant et prévisible permettrait aux pays d'accueil de fournir une assistance efficace en temps voulu. L'Équateur s'est joint à l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle comble le déficit de financement par des contributions non préaffectées.

99. Tout le monde sait que l'Équateur a une grande expérience en matière de protection des personnes en situation de mobilité et d'assistance à ces personnes. En mai, l'Équateur a entamé la troisième et dernière étape d'un processus de régularisation du statut des réfugiés vénézuéliens et des réfugiés d'autres nationalités, démontrant ainsi son engagement en faveur de leur pleine intégration. Au Forum mondial sur les réfugiés, l'Équateur s'efforcera de trouver des solutions inclusives qui donnent la priorité au soutien des personnes relevant de la compétence du HCR tout en tenant compte des besoins des communautés d'accueil. Il convient de privilégier les initiatives visant à mieux appliquer le Pacte mondial sur les réfugiés, à accroître le financement du HCR et à créer des partenariats entre les États, la société civile et le secteur privé.

100. **M. Matulay** (Slovaquie) dit que la Slovaquie soutient les remarques formulées par le Haut-Commissaire dans sa déclaration liminaire concernant les liens entre les conflits et les déplacements et la nécessité de faire preuve d'une plus grande solidarité envers les réfugiés et les communautés d'accueil, de faire face à l'urgence climatique, de promouvoir la bonne gouvernance, d'investir dans le développement et de protéger les droits de l'homme. Compte tenu des taux record de déplacements forcés, l'action du HCR est plus que jamais nécessaire.

101. Des personnes contraintes de fuir l'Ukraine en raison de l'agression russe ont continué à chercher refuge en Slovaquie, où les autorités sont restées déterminées à leur venir en aide. Depuis le début de la guerre russe en Ukraine, plus de 1,7 million d'Ukrainiens sont arrivés en Slovaquie et quelque 130 000 ont demandé une protection temporaire. L'intervenant salue le soutien que le HCR a apporté en complément des efforts déployés par le Gouvernement pour aider les réfugiés ukrainiens en Slovaquie et l'intervention que le Haut-Commissariat a prévue pour se préparer aux conditions hivernales en Ukraine au cours des prochains mois.

102. Le développement durable est le meilleur moyen de prévenir les crises, y compris les déplacements. Des progrès doivent vite être réalisés pour atteindre les objectifs de développement durable. La communauté internationale doit soutenir davantage les solutions politiques nationales pour le retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité. Tous les pays doivent contribuer à améliorer la vie des personnes déplacées de force, et le Forum mondial sur les réfugiés leur en donne l'occasion. Au Forum, la Slovaquie s'efforcera de susciter un nouveau soutien en faveur des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés.

103. **M. Ghikas** (Grèce) exprime ses plus sincères condoléances à tous ceux qui ont perdu des êtres chers durant l'effroyable escalade de la violence en Israël et à Gaza. La Grèce se tient aux côtés d'Israël et de son peuple et condamne sans réserve l'attaque terroriste atroce qui a pris pour cible des civils sans discernement. Le Gouvernement grec exprime également ses condoléances et sa solidarité aux victimes du récent tremblement de terre en Afghanistan. La montée de la violence dans le monde, qui comprend l'invasion illégale de l'Ukraine par la Fédération de Russie, la tragédie humanitaire du Haut-Karabakh et la guerre civile au Soudan, exige toute l'attention de la communauté internationale.

104. Le HCR transfère progressivement la propriété de ses programmes à grande échelle en Grèce au Gouvernement. Dans le cadre d'un programme soutenu par le HCR, la Grèce a transféré plus de 5 000 demandeurs et bénéficiaires de protection internationale, dont quelque 1 300 mineurs non accompagnés, vers d'autres États membres de l'Union européenne. En juillet, la Grèce a alloué 200 000 euros de fonds supplémentaires au projet Sports for Peace dans le but de fournir des services aux enfants handicapés. La Grèce a apporté une aide humanitaire aux Ukrainiens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur pays, et souhaite rappeler combien il importe de garantir pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Environ 26 000 personnes ont déjà bénéficié d'une protection temporaire au moyen d'une procédure rapide et simplifiée. Leur permis de séjour temporaire leur permet de travailler et d'obtenir divers services. La Grèce a mis en place un mécanisme national permettant d'identifier les mineurs non accompagnés et de les placer dans des centres d'hébergement d'urgence spéciaux. Les réseaux de contrebande doivent être démantelés et les voies légales doivent être favorisées. La Grèce est favorable à une approche mobilisant l'ensemble de la société.

105. **M. Gallón** (Colombie) réitère l'appel lancé par son gouvernement en faveur de la reprise du dialogue entre Israël et l'État de Palestine. Le Gouvernement colombien exprime sa solidarité avec les victimes et leur famille et appelle à la cessation des violences et des provocations. Il exprime également sa tristesse face aux pertes humaines causées par les tremblements de terre en Afghanistan.

106. La Colombie remercie le HCR qui soutient ses efforts visant à aider les quelque 3 millions de migrants présents dans le pays – dont le statut de près de 2 millions d'entre eux a été régularisé – et à renforcer son système de protection des réfugiés. Elle espère que ce soutien se poursuivra et s'alignera sur les priorités du Gouvernement, qui fait face à des défis croissants en raison du nombre croissant de demandeurs d'asile. Pour répondre aux besoins de ce groupe, une coordination entre les pays d'accueil et les organismes multilatéraux sera indispensable. Le rôle de la coopération internationale sera également essentiel.

107. La Colombie espère partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés de ses efforts pour répondre aux besoins des populations déplacées au Forum mondial sur les réfugiés, dont elle est l'un des co-organisateur. Elle espère également créer un nouveau consensus autour de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés lors de l'événement qu'elle organise avec le Brésil et le Chili pour commémorer le quarantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration. La paix totale est une priorité pour la Colombie et, dans la perspective du Forum, elle contribue à l'élaboration d'un engagement multipartite en faveur de la consolidation de la paix.

108. La Colombie collabore avec d'autres États de la région pour démanteler les réseaux de trafic de migrants et dirige un groupe de travail sur les mouvements migratoires qui cherche à renforcer l'aide humanitaire et à améliorer les mécanismes d'identification des profils des personnes en transit.

109. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que le chemin parcouru par l'Argentine pour passer du statut de pays d'origine à celui de pays d'accueil de réfugiés doit servir d'exemple. Il reconnaît l'important cadre opérationnel et législatif sur la mobilité humaine mis en place en Équateur et l'importance croissante accordée dans ce cadre à la régularisation du statut des réfugiés, qui est essentielle à leur inclusion. La Colombie dispose d'un cadre juridique très développé en matière de protection temporaire, ce qui favorise l'inclusion. Le processus de pacification totale de la Colombie contribuera à réduire les déplacements internes dans ce pays.

110. Malte est exposée à des flux complexes en raison de son emplacement géographique au milieu de la Méditerranée, et sa situation soulève des questions importantes, notamment la nécessité d'améliorer le partage des charges en Europe. Le Haut-Commissaire se félicite de l'adhésion du pays au Conseil de sécurité, où il pourra rappeler à cet organe que l'absence de paix et de sécurité entraînera de nouvelles tragédies humanitaires. Chypre fait face à des défis similaires à ceux de Malte et subit une forte pression. Le HCR est prêt à aider Chypre à mettre en place des procédures accélérées et simplifiées pour identifier les personnes ayant besoin d'une protection internationale lorsqu'elles arrivent à ses frontières. Le Haut-Commissaire salue les efforts que la Grèce a déployés pour s'approprier les programmes précédemment gérés par le HCR, ce qui a permis de soulager l'organisation et de faire en sorte qu'elle puisse se concentrer sur d'autres crises. Le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, évoqué par le Portugal dans son intervention, est important dans la mesure où le HCR doit protéger les droits humains des personnes déplacées de force et des apatrides.

111. La Norvège a toujours été l'un des plus fervents défenseurs du HCR. Le Haut-Commissaire remercie ce pays d'avoir souligné l'importance des contributions non préaffectées, en particulier lorsque l'organisation manque de fonds pour intervenir dans une situation d'urgence. Même si les personnes dont il est établi qu'elles n'ont pas besoin d'une protection internationale ne relèvent pas du mandat du Haut-Commissariat, elles doivent pouvoir bénéficier d'une procédure de retour respectueuse de leurs droits et de leur dignité. La Finlande a toujours été un donateur généreux et a toujours été l'un des premiers pays à défendre les droits des personnes handicapées. Le Haut-Commissaire remercie l'Estonie d'avoir rappelé que le HCR doit continuer à faire preuve de fermeté dans le cadre de ses activités en Ukraine et la Slovaquie d'avoir souligné que l'action du HCR restait indispensable et d'avoir mentionné l'importance des objectifs de développement durable. Si l'on pouvait progresser sur la voie des objectifs, il y aurait moins de réfugiés dans le monde, car ces objectifs ne traitent pas seulement du développement mais aussi des droits de l'homme, de l'action climatique et de bien d'autres causes à l'origine des mouvements de réfugiés.

112. Pays d'accueil de réfugiés, le Burundi a besoin d'un soutien accru de la part de la communauté internationale. Il faudra poursuivre les efforts visant à augmenter le nombre de retours au Burundi de réfugiés provenant de pays voisins et à soutenir l'intégration de ces personnes dans le pays. Le Haut-Commissaire remercie la Namibie et l'Eswatini d'avoir pris des mesures pour renforcer leur système d'asile et améliorer leur législation sur l'apatridie. Le rôle du sport, auquel la Namibie a fait référence en signalant le don consenti par son Comité olympique aux réfugiés dans le pays, est crucial pour soulager la détresse des réfugiés.

La séance est levée à 13 heures.